

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20241015-DEC2024-099-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-099

Objet : Convention de servitude entre la CCPA et ENEDIS sur la ZA des Granges

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour autoriser la signature des conventions de servitude sur les équipements communautaires ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes est propriétaire des parcelles constituant aujourd'hui la ZA des Granges sur la commune de Meximieux 01800 - Parcelle F 1012 ;

CONSIDERANT la demande d'ENEDIS de pouvoir réaliser des travaux d'alimentation sur ces terrains ;

- DECIDE de signer une convention de servitude afin de définir les conditions dans lesquelles ENEDIS est autorisé à organiser des travaux.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 15 octobre 2024

Publiée le 31 OCT. 2024

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 15 octobre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

